

COMMUNE DE PRÉVONLOUP Municipalité

Préavis n° 04 - 2015

Demande de crédit pour le remplacement des éclairages à vapeur de mercure et équipement du trottoir de la route de Dompierre

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dès 2015, les lampes à vapeur de mercure et leurs dérivés sont interdits par la Confédération, dans notre commune cela représente 15 points lumineux, respectivement 7 au Ganguelin et 8 à la route de Dompierre.

Suite à l'aménagement du nouveau trottoir à la route de Dompierre, la mise en place de 5 nouveaux points lumineux est nécessaire.

2. Description des travaux

Ganguelin:

- Dépose de 7 luminaires et évacuation
- Fabrication et pose de 7 rallonges de mat pour un point lumineux à 4 mètres
- 7 luminaires TECEO 1, 16 LED, 3000 lm, 27 W
- Remplacement de 7 coupe-circuit

Route de Dompierre (village)

- Dépose de 8 luminaires et évacuation
- 8 luminaires TECEO 1, 32 LED, 6000 lm, 53 W
- Remplacement de 4 consoles sur poteau bois

Route de Dompierre (trottoir)

- pose de 5 mâts ronds de 7 mètres
- 5 luminaires TECEO 1, 32 LED, 6000 lm, 53 W
- 5 coupes circuit
- pose et raccordement de 200m de câble

Les luminaires choisis sont de la marque Schréder, le modèle TECEO 1 bénéficie d'un système de réduction de 50% de la consommation de 23h à 5h du matin par variation automatique de l'intensité d'éclairage (photo du luminaire en annexe).

Un luminaire de démonstration a été posé depuis quelques mois sur la route de Dompierre au niveau de la maison de Rémy Diserens.

3. Coût

Ganguelin : Fr. 9'344.15 TTC

Route de Dompierre (village) : Fr. 11'066.75 TTC
Route de Dompierre (trottoir) : Fr. 13'770.00 TTC

Total: Fr. 34'180.90 TTC

Pour réaliser ces travaux la Municipalité sollicite du Conseil général un crédit de Fr. 35'000.- TTC prélevé sur le compte courant.

La Municipalité souhaite amortir cet investissement sur 3 ans : Fr. 15'000.- en 2015, Fr. 10'000.- en 2016 et Fr. 10'000.- en 2017.

Le Conseil général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 04-2015,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 35'000.- TTC pour le remplacement des éclairages à vapeur de mercure et équiper en luminaires le trottoir de la route de Dompierre.
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 3 ans.

Le municipal responsable : Pierre-Alain Ogay

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 04.03.2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

Alain Michel

La secrétaire :

Isabelle Christinet

Schréder TECEO 1

